

But et objet

- Améliorer la prise en charge d'une entrée en secteur protégé, qu'elle soit programmée ou non programmée.
- Améliorer l'organisation interne dans l'unité en vue d'une entrée en secteur protégé.

Actions et méthodes

Responsabilités :

Le médecin valide le protocole d'entrée d'un enfant en secteur protégé.

La puéricultrice est habilitée à accompagner l'enfant

L'auxiliaire de puériculture est sous la responsabilité IDE/PDE et travaillent en binômes

L'ensemble du personnel médical, paramédical et médico-technique, en fonction de ses compétences

Le cadre de Santé s'assure de l'application du protocole dans l'unité, participe à son évaluation et à son réajustement si nécessaire.

Un entretien de l'enfant et de ses parents est fait au préalable, par la puéricultrice de coordination suivi d'une visite du SP. Rencontre du personnel et échange avec l'enfant et sa famille.

Une explication sur le quotidien sera donnée aux parents : principes d'hygiène, organisation (lavage des mains, changement de vêtements, linges stérile).

Dans le cas d'un accueil non programmé, ce temps de présentation est maintenu et adapté dans la mesure des possibilités.

15 jours avant :

Prévoir tous les effets personnels de l'enfant ainsi qu'un doudou ou deux pour le passage en SP, ceux-ci sont apportés par les parents Acheminer le linge et effets personnels et à la stérilisation dès que possible.

Dans le cas d'un accueil non programmé, l'équipe envoie dans les meilleurs délais du linge de l'unité en stérilisation (ou à défaut repasse du linge déjà présent dans le service). Puis, le relai se fait avec le linge apporté par les parents.

L'avant-veille :

Impression de la Check liste d'entrée en SP et la remplir.

Premier nettoyage de la chambre au détergent en vigueur sur le chu.

S'assurer que la pharmacie a la prescription médicale du conditionnement par chimiothérapie et que les traitements sont prêts pour le lendemain

La veille :

La veille de l'entrée en secteur protégé, réaliser un bionettoyage de la chambre et des murs au désinfectant de surface, en vigueur sur le chu.

La veille ou le jour de l'entrée mettre tout le matériel dans la chambre

- **préparer la tour à l'extérieur de la chambre**
 - gants de 4 tailles différentes
 - compresses
 - casaques stériles
- **préparer le caisson pour la toilette le lendemain**
 - vêtements de l'enfant
 - ~~une~~ 2 serviettes de toilette
 - 2 gants de toilette

- ~~2~~ casques
- 2 draps
- ~~1~~ couverture
- 1 taie
- 2 ~~1~~ linge
- ~~4~~ 1 flacons type d'~~Hextril®~~ d'~~eludril~~
- une petite bouteille d'eau minérale pour soins de bouche
- 1 petit savon liquide
- 1 petite bouteille d'eau stérile
- 1 ampoule de vaseline
- 2 verres un grand et un petit
- ~~une petite cuillère à café ou seringue pour les soins de bouche~~
- un ~~2~~-réniformes
- ~~2~~ grands sac noir (un pour les papiers, l'autre pour la sortie du linge sale de la chambre) (ou jaune si l'enfant est en isolement)
- une petite cupule a médicaments
- 2 bassines
- 1 bol
- 1 cupule bleue

Le jour J :

- **Entrée de l'enfant dans la chambre**

Vérification de la prescription :

- vérifier la corrélation de la date d'entrée avec le protocole de traitement réalisé par le médecin
- vérifier la prescription et information de l'enfant et sa famille de l'entrée en greffe par le médecin.

Avant l'entrée de l'enfant en secteur protégé :

- les soignants (IDE/PDE, AP) doivent effectuer un lavage de main ou solution hydro alcoolique, porter la tenue réglementaire : tunique et pantalon bleu, un masque, une charlotte, des chaussures réservées au secteur protégé ou sur chaussures
- l'IDE, PDE vérifie si le matériel préparé la veille est présent et fonctionnel (Système d'aspiration, oxygène, scope, pompes à perfusion et pousse seringues)
- l'IDE, PDE vérifie si l'hygrométrie est normale, si anomalie contacter la SEITA 63070
- l'AP en collaboration avec l'IDE, PDE réalise la réfection du lit avec le linge stérile (drap, taie d'oreiller et couverture)
- l'AP en collaboration avec l'IDE, PDE dépose le matériel nécessaire pour les soins de bouche dans un plateau stérile:
 - ~~Hextril®~~ ~~Eludril~~
 - brosse à dents 7/100
 - Eludril® collutoir
 - Bicarbonate®
 - ~~Fungizone®~~ et une petite cuillère
 - Vitamine A®
 - un petit verre
 - une bouteille d'eau minérale

Le matériel est à évaluer en fonction de l'âge de l'enfant et selon la prescription médicale.

- L'AP en collaboration avec l'IDE, PDE installe sur deux 1 linge stérile au sol : un **montauban**, un pot **selon l'âge de l'enfant**, un urinal (pour les garçons), 1 plateau vert contenant le bol avec compresses, eau stérile avec savon, un tube de titanoréine et 1 haricot stérile pour le matériel souillé. (tout ce matériel doit être déposé sur le côté du lit, opposé à la position du KTC de manière à conserver un côté propre et un côté souillé).
- L'IDE, PDE effectue la rampe stérile avec l'aide de l'AP, dans la chambre sous le flux et la garde emballée dans son champ stérile

Entrée de l'enfant sous flux :

- L'enfant se déshabille seul dans le sas d'entrée du secteur protégé, ou avec l'aide du soignant selon son âge, enfile le pyjama bleu ou la blouse verte en fonction de son âge
- L'AP ou l'enfant (selon l'âge) réalise une toilette dans la salle de bain à la **bétadine scrub*** (a partir de 36 mois sinon **savon type solvirex**) dans la salle de bain, l'IDE ou PDE s'habille stérilement.
- **L'enfant s'habille avec ses vêtements stériles ou est habillé par l' AP selon l' âge.**
- L'enfant va sur son lit en marchant sur un drap ~~stérile~~ mis à terre ou selon l'âge l'enfant est pris dans les bras par l'IDE ou PDE pour aller dans son lit sous le flux.
- L'enfant ne doit pas : ~~sortir de son carré~~ **sortir** de l'espace virtuel qui entoure son lit et ~~proche du flux~~ et toucher les choses à L'extérieur celui-ci
- ~~Puis l'enfant s'habille avec ses vêtements stériles ou bien est habillé par le soignant sous le flux ou dans la salle de bain.~~
- L'IDE/PDE réalise le bilan sanguin prescrit, le branchement et le pansement du KTC selon les procédures de l'unité et la prescription
- **Prise des constantes : tension, température, saturation, fréquence cardiaque**
- **Poids**
- **Evaluation de la douleur**

Après l'entrée sous le flux, des consignes sont données :

L'AP et l'IDE/PDE donnent des explications à l'enfant et aux parents sur le fonctionnement de la chambre en SP :

- ~~l'enfant ne doit pas : sortir de son carré~~ **sortir** de l'espace virtuel qui entoure son lit et ~~proche du flux~~ et toucher les choses à l'extérieur celui-ci
- ~~Les jouets personnels doivent être vérifiés (matière, aspect, lavable) et nettoyés par le soignant dans le sas avant le passage en SP ou vont à la stérilisation~~
- ~~l'enfant aura la possibilité de se lever en mettant les pieds sur les langes~~ **stériles**
- ~~une information et l'éducation aux parents sera effectuée sur les règles d'hygiène : lavage des mains, port de la blouse~~ **stérile et des gants stériles**

Définitions

IDE : infirmière diplômée d'Etat

PDE : puéricultrice diplômée d'Etat

AP : auxiliaire de puériculture

Caisson : bac de rangement personnalisé destiné à stocker tout le matériel nécessaire pour un soin

KTC : cathéter veineux central.

SP : secteur protégé



Admettre un enfant en secteur protégé (programmée ou non programmée)

Codification : CHU-IT-4245

Version : 4

Emetteur : I-COPIE JACIE

Date d'approbation : 15/11/2022 00:00:00

Pages : 4/4

Documentation et renvois

- PO 3.1.6 Planifier la greffe de cellules souches hématopoïétiques
- Tableau DD sol surf 2006-2008 codifié E-6.2.2, processus de rattachement PO-1.3.4.1 du guide de l'hygiène sur intranet.
- HF 08-40 – v1 Check liste – entrée en Secteur Hyper protégé
- Procédure toilette de l'enfant en secteur protégé.
- Procédure branchement de KTC en secteur protégé
- Check-list en vue d'une entrée en secteur protégé.

Enregistrements :

Dossier de soin

Exigences à appliquer :

- Décret n°2002-194 du 11 février 2002 intégré en 2004 dans les dispositions réglementaires des parties IV et V du code de la santé publique, Annexe au décret n°2004-802 du 29 juillet 2004- Titre 1, Chapitre 1^{er}- section 1.
- guide de l'hygiène

Modifications depuis la version précédente

Revue 2022

Intégration dans le logiciel Sherpa en date du 20/07/2021 – ancienne référence du document : IT 3.1.6.2

V4 le 02/03/2023

Circuit de validation

Rédaction	Approbation
équipe paramédicale	Dr V.Gandemer, responsable d'unité – M.Janson-Rolland, cadre de santé de l'unité
Date de rédaction : [Date fin étape 2]	Date d'approbation : 15/11/2022 00:00:00